

# Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 décembre 2020 au 10 juin 2021

**Elite Insurance Company Limited (en Administration)**

**La Cour suprême de Gibraltar**  
**Numéro de dossier : 2019/COMP/002**

# Sommaire

<i>Abréviations et définitions</i>	3
<i>Messages clés</i>	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport	5
Montant que les Créditeurs peuvent recevoir	5
<i>Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes</i>	7
Mises à jour concernant le Brexit	7
Produits d'assurance d'Elite	7
Régimes de compensation	8
Gestion de la liquidation	9
Recouvrement d'actifs	11
Impôt sur les sociétés, IPT et TVA	12
Engagement des parties prenantes	13
Autres informations	14
Etapes suivantes	15
<i>Annexe A : Recettes et paiements</i>	16
<i>Annexe B : Dépenses</i>	17
<i>Annexe C : Mise à jour sur la rémunération</i>	18
Nos heures et nos taux horaires moyens	18
Notre politique de tarification du temps et les taux horaires	19
Notre travail pendant la Période	20
Nos travaux à venir	23
Paiements aux associés	24
Dépenses	24
Nos relations	24
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	25
<i>Annexe D : Autres informations</i>	26

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante : [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance)

# Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
<b>Administration</b>	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
<b>Armour</b>	Armour Risk Management Limited (en tant qu'ancien agent de liquidation d'Elite)
<b>ATE</b>	Assurance a posteriori
<b>CBI</b>	Banque centrale d'Irlande
<b>Cédants/créanciers de réassurance</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
<b>Société/Elite</b>	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
<b>Cour</b>	La Cour suprême de Gibraltar
<b>Créanciers</b>	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis dans leur ensemble
<b>DA ATE</b>	Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Assurance a posteriori
<b>Créanciers de l'assurance directe</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
<b>DO</b>	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
<b>UE</b>	Union européenne
<b>FCA</b>	Financial Conduct Authority (Autorité de conduite financière du Royaume-Uni)
<b>FSICR</b>	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
<b>FSCS</b>	Régime de compensation des services financiers au Royaume-Uni
<b>GIA11</b>	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
<b>GIR14</b>	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
<b>GFSC</b>	Commission des services financiers de Gibraltar
<b>HMRC</b>	Recettes et Douanes de Sa Majesté (Royaume-Uni)
<b>ICF</b>	Fonds de garantie des assurances irlandais
<b>IPT</b>	Taxe sur les primes d'assurance
<b>Co-Administrateurs/nous/notre</b>	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Créanciers privilégiés</b>	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs
<b>Période</b>	Du 11 décembre 2020 au 10 juin 2021
<b>Propositions</b>	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
<b>PwC</b>	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Quest</b>	Quest Consulting (London) Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)
<b>RB ATE</b>	Basé sur les taux (« Rate based ») - Assurance a posteriori
<b>AGL</b>	Accord de gestion de liquidation
<b>SCA</b>	Irish State Claims Agency

<b>Créanciers garantis</b>	Créanciers dont la dette est garantie
<b>TRR</b>	Temporary Run-Off Regime (Régime de liquidation provisoire)
<b>TUPE</b>	Transfer of Undertakings (Protection of Employment) Regulations 2006 (Règlement britannique de 2006 sur le transfert d'entreprises (protection de l'emploi))
<b>Créanciers non garantis</b>	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créditeurs en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vu d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les Créditeurs inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créditeurs.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique.

Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créditeurs de la Société, qui peuvent être consultées à l'adresse [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance). Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites [www.pwc.co.uk](http://www.pwc.co.uk) et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited se trouve 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

# Messages clés

## Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du troisième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créditeurs peuvent souhaiter lire ce rapport conjointement avec nos Propositions, qui restent disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/proposals.html>. Les informations contenues dans ce dernier rapport ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/progress-reports.html>.

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Pour toute question concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées mises à jour suivantes pour Quest qui a remplacé Armour en tant qu'agent de liquidation à compter du 14 juin 2021 :

Royaume-Uni et autre : [Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk](mailto:Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk) ou +44 (0)207 129 8147

France : [Elite-insurance.fr@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.fr@quest-group.com) ou +44 (0)207 129 8661

Italie : [Elite-insurance.it@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.it@quest-group.com) ou +44 (0)207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH.

## Montant que les Créditeurs peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créditeurs de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Elite est un dossier complexe et se trouve à un stade relativement peu avancé de l'Administration. Par conséquent, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les estimations présentées dans ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

### Créditeurs garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créditeurs garantis. Si vous pensez être un Créditeur garanti, veuillez contacter immédiatement les Administrateurs.

### Créditeurs privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs. S'il existe des Créditeurs privilégiés, nous nous attendons à ce qu'ils recourent la totalité de leurs créances.

### Créditeurs non garantis

Les Créditeurs de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créditeurs chirographaires, à l'exception des Créditeurs privilégiés, en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée sous Créditeurs de l'assurance directe.

Le résultat final pour les Créditeurs chirographaires dépendra d'un certain nombre de facteurs variables, pour lesquels une incertitude considérable subsiste. Notre stratégie pour l'Administration cherchera à réduire cette incertitude, mais sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créditeurs de l'assurance directe récupèrent l'ensemble de leur mise, à moins d'être correctement couverts par un régime de compensation approprié. Par conséquent, les autres Créditeurs chirographaires ne doivent pas

s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créditeurs devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créditeurs des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

# Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes

Cette section traite des principales activités que nous avons entreprises depuis notre dernier rapport et de ce qui suivra dans le cadre de l'Administration.

## Mises à jour concernant le Brexit

Après la sortie du Royaume-Uni et de Gibraltar de l'UE le 31 janvier 2020 et la fin de la période de transition le 31 décembre 2020, les Co-Administrateurs ont passé en revue les exigences de notification post-Brexit dans les pays de l'UE où Elite a des polices actives. Les mesures suivantes ont été prises pour satisfaire à diverses exigences locales :

### Italie

Conformément au décret-loi n° 183 du 31 décembre 2020 qui prévoit que les compagnies d'assurance dont le siège social est situé au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris, à ces fins, Gibraltar) qui, à l'expiration de la période de transition, sont autorisées à exercer des activités d'assurance en Italie, les Co-Administrateurs ont soumis à l'Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni un plan contenant les mesures qui permettront l'exécution rapide et appropriée des contrats existants.

Un avis a également été publié sur le site Web d'Elite informant les clients, les titulaires de police et tout autre bénéficiaire d'une assurance des effets de l'expiration de la période de transition.

### Irlande

En Irlande, la CBI et le département des Finances ont travaillé ensemble pour établir un TRR pour les assureurs. Conformément aux exigences en vigueur en Irlande, les Co-Administrateurs ont soumis un Formulaire de notification TRR à la CBI. Un formulaire de déclaration TRR a également été rempli et soumis à la CBI le 29 juin 2021.

### France

Les Co-Administrateurs ont publié un avis sur le site Web d'Elite mentionnant l'article A310-1 du Code français des assurances entré en vigueur le 1er janvier 2021 et le communiqué de presse associé publié le 4 janvier 2021 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Les Co-Administrateurs continuent de surveiller les exigences supplémentaires qui pourraient être introduites dans chaque pays afin de rester en conformité.

## Produits d'assurance d'Elite

Elite compte environ 931 000 titulaires de police situés en Belgique, en France, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Roumanie, en Espagne et au Royaume-Uni. Une part très importante des affaires d'Elite a été souscrite par l'intermédiaire de titulaires de couverture, ce qui signifie que, dans de nombreux cas, les archivents de la Société ne contiennent pas de détails complets sur les titulaires de police. En conséquence, l'exactitude des données dont dispose la Société est incertaine et fait l'objet de contrôles de validation permanents par le biais de notre interaction avec les titulaires de couverture, les intermédiaires et les agents d'Elite.

Tous les titulaires de police doivent examiner attentivement leur position et prendre les conseils appropriés avant de chercher à exercer les droits de résiliation qu'ils pourraient avoir.

## Régimes de compensation

La situation actuelle en ce qui concerne l'éligibilité des titulaires de police à une compensation est résumée ci-dessous :

### Royaume Uni

Le FSCS assumera la responsabilité d'Elite envers les créanciers admissibles pour la totalité des créances garanties, sans plafond (sous réserve des conditions de la police lorsqu'elles sont applicables), pour l'assurance obligatoire britannique dans les cas de responsabilité civile automobile et de responsabilité des employeurs. Le FSCS couvrira également la responsabilité d'Elite en ce qui concerne les demandes d'indemnisation professionnelle des avocats à 100 %, sans plafond (sous réserve des conditions de la police, le cas échéant).

Pour toutes les autres assurances, à certaines exceptions près, la couverture sera de 90 % de la responsabilité d'Elite pour les créances garanties des créanciers admissibles. Le cas échéant, les titulaires de police devront supporter les 10 % non couverts par le FSCS ainsi que toute franchise en vertu de la police.

Pour recevoir une indemnisation, le FSCS doit administrer les droits du titulaire de police contre Elite et tout tiers lié à sa créance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du FSCS à l'adresse [fscs.org.uk/what-we-cover/insurance](http://fscs.org.uk/what-we-cover/insurance).

Au cours de la Période, le FSCS a versé 1,9 millions GBP au titre de 320 créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 11,78 millions GBP pour les 3 315 créances admissibles.

### France

Comme indiqué précédemment, il n'existe aucune protection de compensation disponible pour les titulaires de police français d'Elite. Comme il n'existe pas de régime de compensation, les titulaires de polices DO français sont encouragés à envisager de présenter leurs réclamations au(x) prestataire(s) responsable(s) ou aux assureurs des prestataires, car cela pourrait leur permettre d'obtenir le règlement de leurs créances beaucoup plus tôt et dans leur intégralité.

Veuillez noter que toutes les polices d'assurance de construction françaises fournies par Elite ont été « exclues » par les Co-Administrateurs conformément à GIA11 et GIR14, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus).

### Italie

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont pris contact avec les autorités compétentes et peuvent confirmer que les titulaires de polices italiens d'Elite ne bénéficient d'aucune protection en matière de compensation. Les titulaires de police sont invités à solliciter leurs propres conseils à cet égard.

### Irlande

Les Co-Administrateurs ont échangé directement avec la SCA irlandaise concernant un droit à indemnisation potentiel pour les titulaires de police irlandais d'Elite. Le paiement effectué par l'ICF pour chaque créance est plafonné à 65 % de la valeur de la créance ou à 825 000 EUR, le montant le plus bas étant retenu. Au cours de la Période, la première tranche de créances (9 créances d'un montant total de 280 000 €) a été soumise à la SCA pour vérification, et des déclarations sous serment ont été rédigées à l'appui de la demande à déposer auprès de la Haute Cour irlandaise pour des ordonnances autorisant des paiements à partir du fonds.

### Grèce

Les Co-Administrateurs sont informés qu'un fonds de compensation est disponible pour les titulaires de polices automobiles grecs. Nous continuons à étudier la mise en œuvre et la disponibilité du fonds grec de compensation automobile pour les titulaires de police d'Elite, en particulier les coûts opérationnels associés à la soumission de créances valides.

### Autres juridictions

Nous étudierons la protection des titulaires de polices dans les autres pays européens en temps opportun, mais à l'heure actuelle, les Co-Administrateurs ne s'attendent pas à ce que les titulaires de polices d'Elite puissent bénéficier d'autres régimes de compensation

## Gestion de la liquidation

Le 22 décembre 2020, Armour a signifié un préavis de résiliation des services de gestion de liquidation fournis à Elite. Ce préavis devait expirer au plus tard le 30 juin 2021.

Le 3 mars 2021, l'équipe des Co-Administrateurs a soumis une Demande de propositions à huit parties intéressées qui avaient signé des accords de confidentialité avec Elite. En outre, un accès a été accordé à une salle de données contenant des informations sur chacun des portefeuilles d'Elite, l'infrastructure informatique, les systèmes de gestion des sinistres, les protocoles de traitement, les exigences financières et fiscales, les exigences en matière de personnel, y compris le personnel d'Armour soumis au TUPE, des informations et documents de gestion.

Chaque proposition devait inclure de solides références et un plan présentant l'approche prévue du soumissionnaire pour fournir les services de gestion de liquidation en ce qui concerne :

- Gestion des créances
- Recouvrements de réassurance
- Branches et pays impliqués
- Emplacement et expérience/compétences du personnel
- Utilisation des TI
- Support financier et comptable
- Fonds de garantie
- Plan de transition et calendrier pour la migration informatique et le personnel
- Communications d'informations de gestion
- Niveaux de service et indicateurs clés de performance
- Un budget annuel pour les 12 premiers mois des services et une estimation non contractuelle des coûts annuels prévus
- Clauses contractuelles
- Une présentation des références et de la solidité financière, une confirmation de l'absence de conflit et un résumé des personnes clés qui fourniront les services.

Le 31 mars, quatre propositions détaillées ont été reçues. Elles ont été examinées attentivement et notées selon plusieurs critères. Les propositions, leur analyse et le prestataire de services préféré des Co-Administrateurs ont été partagés et discutés avec les membres du Comité des Créditeurs le 20 avril.

Le 21 mai, un AGL a été signé avec Quest pour une prise d'effet le 14 juin 2021.

### Fonctionnement

Pendant la Période, Armour est resté le point de contact initial pour la grande majorité des créances d'Elite. Un sous-traitant spécialisé, ACS Solutions, a continué à traiter les créances de construction françaises par l'intermédiaire d'un certain nombre de souscripteurs spécifiques.

Au cours de la Période, plus de 1 600 créances ont été traitées et clôturées, représentant un montant d'environ 1,1 million GBP (frais et indemnisation inclus). En outre, les Co-Administrateurs ont travaillé avec Armour pour contester un certain nombre de créances litigieuses d'un montant élevé, dont le total était inférieur de 550 000 € à ce qui avait été prévu.

Nous continuons à superviser les processus de créance d'Elite désormais administrés par Quest, et traitons directement les créances des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Environ 70 créances ont été clôturées pendant la Période.

### Infrastructure

Au cours de la période, Armour a continué à agir en tant que responsable de liquidation conformément à l'AGL et au budget prévisionnel. Comme indiqué ci-dessus, un nouvel AGL a été signé avec Quest pour la fourniture des services de gestion de liquidation suite au préavis de résiliation d'Armour.

Un budget et un modèle de flux de trésorerie pour la durée prévue de l'Administration ont été tenus à jour. Le traitement des recettes et des paiements a été géré efficacement, avec la mise en place de processus appropriés d'examen des sanctions. Des rapprochements bancaires sont effectués chaque mois pour tous les comptes.

Au cours de la Période, nous avons également pris contact avec des représentants fiscaux dans un certain nombre de juridictions européennes afin d'identifier les exigences réglementaires et de conformité locales, et de les respecter.

### **Gestion de la trésorerie**

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont sécurisé toutes les liquidités détenues par la Société sur des comptes bancaires préalables à la nomination et ont ensuite transféré tous les fonds vers de nouveaux comptes bancaires postérieurs à la nomination. Dans la mesure du possible, les fonds sont détenus sur des comptes portant intérêts.

### **Examen stratégique des activités d'Elite**

Au cours de la Période, nous avons travaillé avec Armour et nos conseillers juridiques pour examiner un certain nombre de portefeuilles importants d'Elite dans l'objectif d'étudier la stratégie la plus appropriée en vue de gérer la liquidation de chaque portefeuille d'activités.

### **Activités en France**

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). En vertu de la GIA11, les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent déposer une réclamation dans le cadre de l'Administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence. Les travaux se sont poursuivis pendant la Période pour gérer les demandes en lien avec cette exclusion, en plus des créances soumises avant le 15 septembre 2020.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse :

<https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/important-information-for-french-construction-policyholders.html>

### **L'activité ATE au Royaume-Uni**

En raison de la nature complexe et onéreuse de ces contrats, la décision a été prise d'« exclure », en d'autres termes, de résilier, la majorité de ces contrats conformément à la GIA11, avec effet à compter du 11 décembre 2020 inclus. En vertu de la GIA11, les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent soumettre une réclamation dans le cadre de l'administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence. Toutes les polices ATE ont été exclues, à l'exception de deux polices basées sur les taux.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse :

<https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/important-information-for-after-the-event-policyholders.html>

Les Co-Administrateurs ont travaillé avec les sociétés investies de pouvoirs délégués concernant les créances qui ont été soumises avant l'exclusion au titre de contrats ATE et en contact avec le FSCS pour confirmer l'éligibilité à la protection du FSCS au cas par cas.

Les Co-Administrateurs continuent également de chercher à recouvrer les primes collectées et conservées par les cabinets d'avocats concernant des contrats pré-exclusion. Pour deux contrats RB ATE, Elite conserve un intérêt dans la police et aura droit à une partie de la prime si l'affaire est gagnée. Les Co-Administrateurs continuent de suivre ces dossiers.

### **Autres portefeuilles**

Nous avons continué à travailler avec Armour afin d'évaluer les options et de préparer des plans stratégiques initiaux pour les portefeuilles italien et britannique de Garantie de construction et britannique de Garantie appuyée par une assurance d'Elite. Ces discussions et toutes les avancées nécessaires se poursuivront avec Quest en tant que nouveaux responsables de la liquidation. Nous avons également demandé l'avis du FSCS et de la FCA concernant les portefeuilles britanniques.

### **Irlande**

La stratégie actuelle consiste à liquider les contrats existants et à chercher à obtenir une indemnisation de l'ICF, s'il y a lieu.

## Italie

Le portefeuille italien d'Elite comprend plusieurs portefeuilles d'activité différents, notamment des activités relatives aux cautionnements, à la responsabilité professionnelle ou civile et aux dons.

Le portefeuille des cautionnements est le plus important et il s'agit généralement de cautionnements de bonne exécution ou d'achèvement en lien avec des projets de construction. Cette activité a été gérée par un seul souscripteur, Olimpia Agency S.P.A. Les Co-Administrateurs sont parvenus à négocier la récupération des données des titulaires de police auprès du souscripteur. Ils les ont reçues pendant la période et pourront les exploiter pour finaliser la stratégie future du portefeuille.

L'activité liée aux créances concernant les cautionnements et les autres portefeuilles italiens a été relativement réduite et conforme aux attentes pour la Période. Les Co-Administrateurs prévoient actuellement de continuer à liquider le portefeuille italien jusqu'à ce qu'une sortie de l'Administration soit proposée.

## Espagne

Le portefeuille espagnol se compose uniquement de cautionnements, de nature similaire aux cautionnements italiens. L'activité liée aux créances concernant les cautionnements a été relativement réduite et conforme aux attentes pour la Période. Les Co-Administrateurs prévoient actuellement de continuer à liquider le portefeuille espagnol jusqu'à ce qu'une sortie de l'Administration soit proposée.

Les Co-Administrateurs ont obtenu l'accès à la messagerie électronique de notification fiscale pour la succursale espagnole d'Elite et examinent actuellement un certain nombre de notifications relatives à des créances qui ont été cédées aux autorités espagnoles.

## Garantie prévue par l'assurance au Royaume-Uni

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont conclu des accords de confidentialité avec trois parties en vue de mettre en place une garantie de remplacement pour les bénéficiaires de ce portefeuille. Une solution pour l'ensemble du portefeuille n'était pas viable pour les trois parties intéressées et les discussions ultérieures avec l'une des parties n'ont pas suscité de nouvel intérêt positif.

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance.

## Garantie construction au Royaume-Uni

Pendant la Période, les créances valides continuent de faire l'objet d'une concertation au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers à hauteur de 90 % de la créance.

Les Co-Administrateurs continuent d'évaluer les solutions potentielles à plus long terme, compte tenu des problèmes inhérents aux contrats et aux données, et de la pile de dossiers à traiter assez conséquente pour ce portefeuille.

Nous attirons l'attention des titulaires ou bénéficiaires de police, ayant besoin d'une attestation de remplacement pour leur contrat, sur le fait que les Co-Administrateurs ne peuvent en émettre que pour les contrats dont la souscription par Elite peut être pleinement justifiée. De plus, les Co-Administrateurs ne sont pas en mesure d'émettre des attestations finales pour les bâtiments nouvellement construits. Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont continué à prendre les dispositions nécessaires pour traiter les créances relatives aux pertes découlant de l'accord contraignant entre Elite et l'agent de couverture pour ce portefeuille.

## Recouvrement d'actifs

### Réassurance

Comme indiqué précédemment, une contrepartie initiale de la commutation de 32 millions GBP avec un réassureur important a été reçue par Elite le 16 juillet 2020. Dans le cadre de la commutation, un examen de dernière minute plus approfondi peut être accepté par Elite et tout développement sera indiqué dans les prochains rapports d'étape.

Nous cherchons toujours à maximiser les recouvrements par l'intermédiaire de courtiers responsables de la passation de contrats de réassurance comme pour les contrats automobile grecs. Nous avons également continué à collaborer avec Aon sur les contrats automobile britanniques.

Le recouvrement de réassurance le plus important d'Elite concerne une créance automobile soumise à une ordonnance de protection des paiements. D'autres recouvrements totalisant 755 000 GBP ont été effectués au cours de la Période. En outre, les Co-Administrateurs ont contacté des réassureurs à plusieurs niveaux pour évaluer leur appétit pour une conclusion précoce de la commutation de la réassurance. Cela a conduit à la réception de 1,1 million GBP supplémentaires pendant la Période. Cela porte le total des recouvrements de réassurance à 39 millions GBP.

### **Exclusion DA ATE et recouvrements RB ATE**

Pour les polices associées à deux dossiers ETA qui n'ont pas été exclus, l'équipe des Administrateurs entretient des contacts avec le réassureur et les assurés afin de suivre de près les nouveaux développements. Nous avons également travaillé avec le réassureur pour réduire le risque auquel Elite est exposée sur l'un des dossiers et nous adoptons une approche similaire sur l'autre dossier.

Au cours de la période, 120 000 GBP ont été recouvrés suite à la dissolution d'une cellule de réassurance ATE basée aux îles Caïmans et détenue par un avocat ATE, et 93 000 GBP de primes ont été reçues en relation avec le portefeuille ATE.

Cela porte le total des recouvrements à 2,4 millions GBP et 2 000 €.

### **Créances subrogées et recouvrements**

Au cours de la Période, 379 000 GBP de recouvrements de créances ont été obtenus au Royaume-Uni. Elite a également procédé à des recouvrements dans ses juridictions européennes et a recouvré environ 8 000 € dans le cadre de l'activité en France et environ 270 000 € dans le cadre de l'activité en Italie.

Cela porte le total des recouvrements de créances à ce jour à 553 000 GBP et 586 000 EUR.

### **Recouvrements généraux**

Peu après la Période, les Co-Administrateurs ont conclu un règlement avec un souscripteur européen pour des primes impayées restant dues à Elite à la date d'Administration. Le recouvrement net pour Elite s'élevait à 570 000 €.

Les Co-Administrateurs continuent à poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

### **Impôt sur les sociétés, IPT et TVA**

Les Co-Administrateurs ont continué à travailler en liaison avec Armour pour obtenir les informations nécessaires au traitement des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment au Royaume-Uni, à Gibraltar, en France, en Italie et en Espagne. Ce travail se poursuivra avec Quest.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale pendant la Période, nous avons soumis les éléments suivants :

- Différentes déclarations d'impôts sur les sociétés et déclarations de retenues à la source en Italie ; et
- Déclarations IPT après nomination en Irlande et au Royaume-Uni.

Nous avons eu des échanges avec l'administration fiscale italienne concernant les recouvrements fiscaux italiens potentiels relatifs à la période pré-Administration.

Nous continuons à évaluer la situation fiscale en France et à communiquer avec l'administration fiscale française si nécessaire.

Au cours de la Période, nous avons écrit aux commissaires irlandais et avons annulé l'immatriculation d'Elite à l'IPT, par conséquent aucune autre déclaration IPT ne sera nécessaire en Irlande.

Au cours de la période, nous avons écrit une deuxième lettre au HMRC pour chercher à obtenir la résidence fiscale au Royaume-Uni aux fins de l'impôt sur les sociétés, et continuons à assurer le suivi de ce dossier.

Nous avons organisé une réunion avec l'administration fiscale en Espagne et continuons à travailler en liaison avec elle pour régulariser la situation fiscale de la succursale espagnole de la Société avant la nomination.

Nous continuons à surveiller les activités post-nomination dans toutes les juridictions pour assurer la conformité de la Société avec le régime de déclaration obligatoire de l'UE.

## Engagement des parties prenantes

### Communications aux titulaires de polices

Les Co-Administrateurs ont veillé à ce que les principales parties prenantes, y compris les titulaires de polices et les Créditeurs, soient informés en temps utile des progrès réalisés. Nous mettons régulièrement à jour le site Web de la Société avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Pendant la Période, nous avons comptabilisé 4 300 visites sur le site Web. Environ 2 800 étaient des visites d'utilisateur uniques.

Nous avons également répondu à plus de 1 000 demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

### Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons à nous engager avec la GFSC et à coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration et les questions de rapports réglementaires qui se posent.

### Comité des Créditeurs

Le 3 avril 2020, les Créditeurs de la Société ont approuvé les Propositions des Administrateurs, y compris l'établissement d'un Comité des Créditeurs. Un sous-comité des honoraires a ensuite été constitué le 22 juin 2020, composé de Hannover Re (Ireland) DAC et du FSCS.

Le sous-comité des honoraires s'est réuni le 8 mars 2021 pour examiner les coûts pour la période du 11 août 2020 au 10 décembre 2020 et approuver le budget pour l'exercice 2021.

Le Comité des créanciers s'est réuni le 20 avril 2021 et a décidé de conclure un contrat avec Quest pour la fourniture de services de liquidation.

Outre les réunions officielles, nous continuons à échanger de manière informelle avec le Comité des créanciers pour discuter des questions clés et des progrès de l'Administration.

### Conduite des directeurs et enquêtes

L'une de nos tâches consiste à examiner les actions de toute personne ayant été directeur de la Société au cours de la période précédant notre nomination.

Veuillez noter que nous ne pourrons pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, mais nous nous sommes acquittés de nos obligations conformément à la GIA11. Rien d'autre n'a été porté à notre attention au cours de la Période suggérant que nous devions envisager d'autres mesures pour nous conformer à nos obligations à cet égard.

Nous devons également décider si des mesures doivent être prises à l'encontre de quiconque pour recouvrer ou contribuer aux actifs de la Société. Si vous pensez qu'il y a quelque chose que nous devrions savoir et que vous ne nous l'avez pas encore communiqué, veuillez remplir la section correspondante du Formulaire de créance, qui se trouve sur le site web ; <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/suppliers.html>. Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

### Communication

Les Co-Administrateurs continuent à utiliser le site web, [pwc.co.uk/elite-insurance](https://pwc.co.uk/elite-insurance), comme moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de polices et aux Créditeurs. Sauf si vous nous indiquez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le site web sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les

parties essentielles du site web sont disponibles en français et en italien, et nous continuons à traduire les documents clés dans ces langues.

## Autres informations

### Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte rendu de nos recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'administration.

### Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

### Nos honoraires

Nous présentons à l'Annexe C des informations mises à jour sur notre rémunération qui couvre nos honoraires, nos dépenses et les autres frais connexes dans ce dossier.

Comme mentionné précédemment, le 23 octobre 2020, le Comité des créanciers a approuvé les résolutions suivantes conformément à la section 464(1)(a) de la GIA11, en tenant compte des principes énoncés à la section 466 de la GIA11 autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération comme suit :

- À la fin de chaque mois, approbation pour le prélèvement de 75 % des honoraires post-Administration engagés pour lesquels les honoraires n'ont pas déjà été prélevés. 25 % de ces honoraires seront différés, sous réserve du point ci-dessous ; et
- Après la déclaration d'une première distribution, approbation pour discuter avec le Comité des créanciers de la valeur du travail accompli par les Co-Administrateurs et leur équipe, afin d'établir si tout ou partie des honoraires différés peuvent être débloqués. Veuillez noter qu'après la date de déclaration de la première distribution, tous les honoraires non débloqués peuvent être débloqués par le Comité des Créditeurs à tout moment.

Au cours de la période, des honoraires pré-administration de 29 000 GBP ont été facturés et payés en relation avec les coûts en temps de travail de PwC Gibraltar. Cela porte la rémunération totale pré-administration payée à 280 000 GBP. Tous les honoraires pré-administration ont été prélevés.

Le total des honoraires depuis le début de l'Administration s'élève à 10,7 millions GBP, selon le barème. Cela comprend 2,7 millions GBP pour la Période.

Au cours de la Période, des honoraires de 1,5 millions GBP ont été facturés et payés pour la période du 11 août 2020 au 10 décembre 2020, et des honoraires de 0,9 million GBP ont été facturés et payés pour la période du 11 décembre 2020 au 10 février 2021, à chaque fois à 75 % du barème.

Des honoraires de 1,2 million GBP représentant 75 % du barème, pour la période du 11 février 2021 au 10 juin 2021, doivent encore être facturés.

Des honoraires différés pour la Période, conformément aux résolutions du 23 octobre 2020, s'élèvent au total à 690 000 GBP. Cela porte le total des honoraires différés depuis le début de l'Administration à 2,6 millions GBP.

### Transactions avec les parties liées

Comme indiqué ci-dessus, l'AGL avec Armour a pris fin le 11 juin 2021. Aucune autre vente ou transaction n'a eu lieu avec des parties liées de la Société pendant la Période, et aucune autre vente ou transaction n'est attendue à l'avenir.

## Ce qu'il nous reste à faire

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée et, lorsque des régimes de compensation existent, à ce qu'elles soient versées rapidement ;
- Poursuivre vigoureusement les actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Achever notre examen stratégique de chacun des principaux portefeuilles d'activités de la Société et, le cas échéant, mettre en œuvre des stratégies qui bénéficieront aux Créditeurs dans leur ensemble ; et
- Examiner le mécanisme de sortie de l'Administration le plus approprié en vue de maximiser le rendement pour les Créditeurs le plus tôt possible.

## Étapes suivantes

Nous étudions actuellement la meilleure stratégie pour mettre fin à l'Administration, en tenant compte des éventuelles implications fiscales ou financières. Nous prévoyons d'envoyer notre prochain rapport aux Créditeurs dans environ six mois.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse [uk\\_elite@pwc.com](mailto:uk_elite@pwc.com)  
Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société  
Edgar Lavarello  
Co-Administrateur

Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann ont été désignés en tant que Co-Administrateurs de la société Elite Insurance Company Limited pour gérer ses affaires, activités et biens en qualité de mandataires et agissent sans engager leur responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvençabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvençabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912).

# Annexe A : Recettes et paiements

	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2021 Total équivalent GBP	Mouvements du 11 décembre 2020 au 10 juin 2021 (équivalent GBP)	Au 10 décembre 2020 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 juin 2021	Au 10 décembre 2020 Équivalent GBP
<b>Recettes (non facturées)</b>							
Trésorerie à la banque*	12 237 028	5 612 089	0	17 067 540	-17 289	17 084 829	17 381 456
Recouvrement des créances	553 034	585 698	0	1 057 164	619 666	437 498	453 642
Intérêt	15 082	0	1 734	15 963	7 562	8 401	8 444
Investissements et actions	979 711	17 375	0	994 666	0	994 666	995 584
Prime brute - Prime ATE	2 443 968	1 891	0	2 445 596	213 735	2 231 861	2 231 961
Dettes et remboursements divers	15 988	0	0	15 988	10 976	5 012	5 012
Impôts/Assurance/Autres remboursements	0	144 063	0	124 000	0	124 000	131 612
Recouvrements d'assurance	833 806	0	0	833 806	473	833 333	833 333
Recouvrements de réassurance	38 947 711	76 328	0	39 013 409	1 880 834	37 132 575	37 136 608
<b>Total des recettes</b>	<b>56 026 328</b>	<b>6 437 443</b>	<b>1 734</b>	<b>61 568 131</b>	<b>2 715 956</b>	<b>58 852 175</b>	<b>59 177 652</b>
<b>Paiements</b>							
Honoraires des titulaires d'une fonction	6 551 868	0	0	6 551 868	2 369 726	4 182 142	4 182 142
Frais des titulaires d'une fonction	3 260	0	0	3 260	3 260	0	0
Honoraires des titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	0	0	282 910	29 160	253 750	253 750
Frais des titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	0	0	2 225	2 225	0	0
Services liés à la liquidation	1 887 604	0	0	1 887 604	410 024	1 477 580	1 477 580
Frais de gestion des créances	354 044	765 512	0	1 012 946	297 762	715 184	743 584
Frais professionnels	32 082	113 433	0	129 718	48 459	81 259	84 759
Impression, papeterie et affranchissement	180 550	14 659	0	193 167	12 383	180 784	181 347
Frais et dépenses juridiques	3 431 848	725 770	0	4 056 543	1 442 792	2 613 751	2 637 387
Publicité légale	65 419	0	0	65 419	0	65 419	65 419
Coûts fiscaux	276 030	49 304	0	318 468	127 672	190 796	191 507
TVA irrécupérable	614 750	13 045	0	625 979	173 470	452 509	453 148
Frais bancaires	24 069	6 420	0	29 595	4 930	24 665	24 724
Frais de stockage	2 656	0	0	2 656	2 656	0	0
<b>Total des paiements</b>	<b>13 709 315</b>	<b>1 688 145</b>	<b>0</b>	<b>15 162 358</b>	<b>4 924 519</b>	<b>10 237 839</b>	<b>10 295 347</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>42 317 012</b>	<b>4 749 298</b>	<b>1 734</b>	<b>46 405 773</b>	<b>-2 208 563</b>	<b>48 614 336</b>	<b>48 882 305</b>
<b>Composés comme suit</b>							
	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2021 Total équivalent GBP		<b>Taux de change - (Banque d'Angleterre)</b>	
Barclays UK	2 559 184	4 749 298	1 734	6 647 945		10 juin 2021	
HSBC UK (portant intérêts)	14 504 729	—	—	14 504 729		1 GBP à 1,1618 EUR	
NatWest Gibraltar	—	—	—	—		10 décembre 2020	
Dépôts sur le marché monétaire (portant intérêts)	25 253 099	—	—	25 253 099		1 GBP à 1,0946 EUR	
	<b>42 317 012</b>	<b>4 749 298</b>	<b>1 734</b>	<b>46 405 773</b>		10 juin 2021	
						1 GBP à 1,9669 NZD	
						10 décembre 2020	
						1 GBP à 1,8761 NZD	

\*Pendant la Période, les fonds ont été transférés des comptes bancaires Natwest pré-nomination sur le compte bancaire des Co-Administrateurs. Ces mouvements ont été reflétés dans plusieurs catégories. Tous les fonds ont maintenant été transférés des comptes NatWest qui ont été clôturés.

# Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la société et comprennent nos honoraires mais excluent les distributions aux Créditeurs. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal. Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	(£)	(€)
Services liés à la liquidation	533 800	0
Frais de gestion des créances	101 492	228 028
Frais professionnels	5 543	52 799
Impression, papeterie et affranchissement	8 939	3 449
Frais et dépenses juridiques	1 118 414	276 230
Publicité légale	0	0
Coûts fiscaux	96 807	35 859
Frais bancaires	328	5 248
Honoraires des titulaires d'une fonction	2 745 780	0
Dépenses des titulaires d'une fonction	3 603	0
Frais de stockage	2 801	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 617 507</b>	<b>601 613</b>

# Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créditeurs a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération sur la base mentionnée plus haut dans le rapport.

## Nos heures et nos taux horaires moyens

Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période s'élèvent à 2,97 millions GBP. Cela représente 6 046 heures à un taux horaire moyen de 491 GBP.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ceux-ci.

	Associé	Directeur	Membre de la direction	direction	Associé principal	Associé/ Autre	Professionnels offshore	Heures	Total pour la période		Total pour la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2021	
										Coût total (£)	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	2 124	4 326	504	42 546	70 890	13 018		382	133 408		1 532	586 546
Actifs	10 442	136 571	99 167	46 225	138 037	45 800		920	476 242		4 687	2 326 286
Créditeurs	3 090	4 790	832	14 925	11 114	35 900		242	70 651		1 271	440 775
Supervision de la gestion de la liquidation	23 619	2 802	86 972	680 070	170 846	114 566		2 201	1 078 875		6 255	3 269 581
Législation et conformité	14 412	23 783	48 935	157 688	128 966	25 292		834	399 076		2 670	1 293 527
Stratégie et planification	6 947	193 949	57 672	72 283	45 516	1 239	67 637	892	445 243		2 917	1 721 894
Impôts et TVA	29 491	31 281	111 533	59 949	111 560	16 443	3 028	575	363 285		1 858	1 136 280
<b>Total pour la période</b>	<b>90 125</b>	<b>397 502</b>	<b>405 615</b>	<b>1 073 686</b>	<b>676 929</b>	<b>252 258</b>	<b>70 665</b>	<b>6 046</b>	<b>2 966 780</b>		<b>21 190</b>	<b>10 774 889</b>
<b>Taux horaire moyen (GBP)</b>	<b>1 063</b>	<b>781</b>	<b>712</b>	<b>526</b>	<b>432</b>	<b>266</b>	<b>216</b>		<b>491</b>			<b>508</b>
Honoraires engagés pendant la Période à imputer en dehors de la Période									(221 000)			(221 000)
<b>Total révisé pour la Période*</b>									<b>2 745 780</b>			<b>10 553 889</b>

\*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

## Notre politique de tarification du temps et les taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous délégons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons pas les frais généraux ou les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes peuvent augmenter pour couvrir les augmentations de coûts liées à l'inflation. Conformément à l'accord conclu avec le Comité des créanciers, les taux de facturation ont été augmentés de 3 % à compter du 1er juillet 2021.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

À partir du 1er juillet 2020*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure
Associé	937	773	1 566
Directeur	824	618	1 313
Membre de la direction	623	427	1 329
direction	541	340	798
Associé principal	448	206	391
Associé	278	103	294
Autre	144	S/O	273
Professionnels offshore	216	S/O	216

\*Ces taux comprennent une remise convenue par rapport au barème standard et sont soumis à une retenue supplémentaire de 25 %, comme indiqué dans le rapport

## Notre travail pendant la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créditeurs OU exigence légale
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régulières avec Armour pour discuter des questions clés, des budgets et des questions opérationnelles, et pour fournir un retour d'information sur les performances du service.</li> <li>• Réunions internes pour déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, avec un calendrier indicatif et des étapes clés.</li> <li>• Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.</li> </ul>	Pour assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Supervision de la gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances d'Armour.</li> <li>• Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur.</li> <li>• Examen du budget et des justificatifs fournis par le responsable de la liquidation.</li> <li>• Examen des demandes d'indemnisation françaises postérieures à l'exclusion et discussions concernant l'évaluation des demandes d'indemnisation.</li> <li>• Mise à jour du protocole européen de traitement des créances avec Armour.</li> <li>• Récupération des données des titulaires de police auprès d'un souscripteur italien important.</li> <li>• Renégociation et exécution d'un contrat de traitement des créances françaises avec ACS.</li> <li>• Définition d'une stratégie, d'un processus et d'un calendrier pour la sélection d'un responsable de liquidation de remplacement.</li> <li>• Rédaction d'une demande de propositions.</li> <li>• Établir et remplir une salle de données.</li> <li>• Analyse détaillée des propositions reçues.</li> <li>• Négociation et exécution d'un nouvel AGL.</li> <li>• Supervision de la transition des services de liquidation d'Armour à Quest.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créditeurs	Maximiser les fonds au profit des Créditeurs
<b>Créditeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des demandes de renseignements des Créditeurs dans diverses juridictions européennes concernant l'Administration et les créances individuelles.</li> <li>• Mise en place et participation à l'assemblée initiale du sous-comité des honoraires.</li> <li>• Échanger avec les Créditeurs et les titulaires de police concernant les demandes, et fournir des informations mises à jour à travers le site web.</li> </ul>	Pour tenir les Créditeurs informés	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créditeurs

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser une autre réunion du Comité des Créditeurs, y compris la préparation de la réunion.</li> <li>Assurer la liaison avec les représentants des membres du Comité des créanciers et les observateurs.</li> </ul>		
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>Enquêter sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité.</li> <li>Négocier avec des débiteurs.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créditeurs	Générer des fonds au profit des Créditeurs
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les soldes des comptes préalables à la mise sous Administration pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique de gestion de trésorerie de PwC UK.</li> <li>Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports.</li> <li>Préparation et tenue des rapports de flux de trésorerie.</li> <li>Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier.</li> <li>Produire et examiner les rapprochements bancaires mensuels.</li> <li>Gestion de trésorerie à l'aide de plusieurs comptes bancaires et de dépôts sur le marché monétaire.</li> <li>Prise des dispositions nécessaires à la clôture de tous les comptes bancaires pré-Administration.</li> </ul>	Pour gérer les comptes bancaires de la Société	Assure la gestion appropriée des fonds détenus Maximiser les intérêts perçus et limiter les intérêts dus
<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des titulaires d'une fonction.</li> <li>Examiner les livres et les registres de la Société.</li> <li>Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité.</li> <li>Préparation du deuxième rapport d'étape des Administrateurs détaillant les activités entreprises par les Administrateurs.</li> <li>Échange avec les organismes de réglementation concernés et les parties prenantes tierces.</li> <li>Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les e-mails pertinents et les pièces justificatives.</li> <li>Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis.</li> <li>Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.</li> </ul>	Pour se conformer aux obligations légales	Requis par la loi/réglementation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des exigences de notification post-Brexit dans différents pays</li> </ul>		
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions.</li> <li>• Collaboration en cours avec plusieurs spécialistes pour mieux comprendre la résidence de la Société en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés.</li> <li>• Enquête en cours sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes.</li> <li>• Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.</li> </ul>	<p>Pour se conformer aux obligations légales</p>	<p>Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des Créditeurs</p>

## Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créditeurs OU exigence légale
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à étudier les stratégies appropriées pour les portefeuilles d'activité restants.</li> <li>Étudier les mécanismes possibles de sortie de l'Administration.</li> <li>Travail supplémentaire à effectuer sur les fournisseurs et les contrats.</li> </ul>	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Supervision de la gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer le processus suite à l'exclusion des activités RB ATE et DA ATE.</li> <li>Examiner les paiements et les pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS.</li> <li>Continuer à négocier les créances importantes.</li> <li>Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest et approuver les actions concernant les créances importantes, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers.</li> <li>Superviser le traitement des réclamations.</li> <li>Adjudication des créances.</li> <li>Continuer à étudier les possibilités d'éligibilité à la compensation pour les titulaires de police irlandais d'Elite.</li> <li>Évaluer l'éligibilité potentielle des titulaires de police grecs d'Elite</li> <li>Finaliser les protocoles de niveau de service avec Quest</li> <li>Finaliser un budget avec Quest</li> <li>Surveiller le respect du budget par Quest.</li> <li>Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion.</li> </ul>	Maximiser les fonds au profit des Créditeurs
<b>Créditeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échange avec les créanciers.</li> <li>Répondre aux questions des Créditeurs de l'Assurance directe.</li> <li>Rechercher des accords sur les créances des Créditeurs de l'Assurance directe.</li> <li>Tenir à jour un rapport de résultat estimé.</li> <li>Préparation et paiement des dividendes.</li> </ul>	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créditeurs
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les deux autres dossiers actifs dans les activités RB ATE et DA ATE.</li> <li>Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>Correspondance avec les débiteurs de réassurance concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.</li> </ul>	Générer des fonds au profit des Créditeurs
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapprochements bancaires.</li> <li>Gestion de la trésorerie.</li> <li>Analyse de la couverture du risque de change.</li> <li>Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier.</li> <li>Traitement des paiements.</li> <li>Traitement des chèques de dividendes non encaissés.</li> </ul>	Assure la gestion appropriée des fonds détenus

<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et présentation de rapports d'étape semestriels aux Créditeurs.</li> <li>Respecter les exigences légales en matière de déclaration.</li> <li>Préparation et diffusion du rapport final.</li> </ul>	Requis par la loi/réglementation
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation des déclarations fiscales.</li> <li>Obtention de l'autorisation du HMRC.</li> <li>Obtention de recouvrements d'impôts</li> </ul>	Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des Créditeurs
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir les autorisations de clôture.</li> <li>Procédures de clôture.</li> <li>Liquidation des activités de la Société en général.</li> </ul>	Requis par la loi, garantit que toutes les questions administratives ont été traitées

## Paiements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire et à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été engagés au cours de la Période.

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant payé (€)
Services juridiques et professionnels	PwC Legal SARL	Luxembourg	Coûts en temps et dépenses	1 952
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	38 454*
Fiscalité et réglementation	Landwell — PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	25 279

\*Ce montant a été payé peu de temps après la Période.

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

## Dépenses

Les dépenses sont des frais payés par les Co-Administrateurs et peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des dépenses d'un montant total de 3 603 GBP ont été engagées au cours de la Période, dont 2 636 GBP pour des dépenses engagées à Gibraltar pour des documents notariés et apostillés et des services de messagerie, et 967 GBP de dépenses au Royaume-Uni pour des coursiers, la conception de documents et des mises à jour de pages Web, qui n'ont pas encore été facturées et seront bientôt prélevées.

## Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

## Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services juridiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances</li> <li>Coûts engagés dans le cadre du recouvrement d'indemnités</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A and L Goodbody</li> <li>Antoine Pauliian</li> <li>Avances Sinistre</li> <li>Avv. Alberto Lai Molé</li> <li>Berrymans Lace Mawer LLP</li> <li>Bryan Cave Leighton Paisner LLP</li> <li>CMS Adonnino Ascoli &amp; Cavasola Scamoni</li> <li>Da Ros Associes</li> <li>DWF Rousaud Costas Duran Abogados</li> <li>Ellul &amp; Co Limited</li> <li>Freshfields Bruckhaus Deringer LLP</li> <li>Jean-Baptiste Meyrier</li> <li>Kennedys Law LLP</li> <li>Keoghs LLP</li> <li>Maitre Sarah Peyclet</li> <li>Mills &amp; Reeve LLP</li> <li>Raphaelle Daunat</li> <li>Salvato Sergio</li> <li>Studio Associato Servizi Professionali</li> <li>Triay Lawyers Limited</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du secteur</li> <li>Expertise en matière d'insolvabilité</li> <li>Expertise juridictionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts en temps et dépenses</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des agents/créances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACS Solutions</li> <li>All Risks Underwriting Agency</li> <li>Armour Risk Management Limited</li> <li>Marley Risk Consultants</li> <li>Woodgate and Clark Limited</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des titulaires de police</li> <li>Expérience de la gestion des créances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts en temps et dépenses</li> </ul>

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

# Annexe D : Autres informations

<b>Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :</b>	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
<b>Nom complet et nom commercial :</b>	Elite Insurance Company Limited
<b>Numéro d'enregistrement :</b>	91111
<b>Adresse enregistrée :</b>	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
<b>Date de nomination pour l'Administration :</b>	11 décembre 2019
<b>Noms et adresses des Co-Administrateurs :</b>	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
<b>Site internet :</b>	<a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>
<b>Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :</b>	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
<b>Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :</b>	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
<b>Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte):</b>	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas

